

CONSEIL MUNICIPAL DE BOUVAINCOURT SUR BRESLE

**** SEANCE du 04 DECEMBRE 2015****

Date de la convocation : 12/11/2015

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à dix-neuf heures, à la Mairie, sous la présidence de Mr Roger POYEN, Maire.

Présents : Mrs POYEN Roger, MAINNEMARRE Yves, HOSPITAL Laurent, PADE Guillaume, Mmes BALZARELLI Sandrine, DEHORNOY Lynn, DUPONT Angélica Mmes GREBOVAL Nadine, HENOCQUE Yveline, CAYEUX Violette, Mr DECEUVELAERE Frédéric Mr DECAGNY Philippe, Mme SAINTYVES Amandine

Mr PEGARD François donne procuration à Mr PADE Guillaume
Mr BAUCRY Nicolas donne procuration à Mme BALZARELLI Sandrine

Secrétaire de séance : Mme SAINTYVES Amandine

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte rendu de réunion du 27 novembre 2015

Le compte rendu du conseil municipal du 27 novembre est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Secrétaire de séance

Mme SAINTYVES Amandine est désignée secrétaire de séance.

3) Délibération modificative

Mr le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de prendre une délibération modificative afin d'honorer les dépenses concernant les subventions (pêche, classes de neige, coopérative scolaire).

Délibération modificative n° 4

6574 : + 8 000 €

61558 : - 8 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette délibération modificative.

4) Délibération changement comptable du Trésor

Mr le Maire expose :

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 02 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu les arrêtés du 16 septembre 1983 et du 12 juillet 1990 relatifs aux indemnités allouées par les collectivités pour la confection des documents budgétaires ;

Vu la délibération n°2015/06/02/05 accordant le recours au comptable du trésor public pour la commune ne sera plus Mr Eoche Régis mais Mr PENON Vincent ;

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire décide de modifier la délibération n°2015/06/02/05 en changeant Mr EOCHE Régis par Mr PENON Vincent, comptable du Trésor Public de Gamaches, à compter du 1^{er} septembre 2015.

5) Délibération demande de subvention au Fonds National de Prévention

Le Maire,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n°84-83 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel et notamment son article 31 ;

Vu la délibération en date du 20 mars 2015 de la commune de Bouvaincourt sur Bresle approuvant la mise en place de la démarche d'évaluation des risques professionnels et l'accompagnement, dans cette mission, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme ;

CONSIDERANT qu'un Fonds National de Prévention (FNP) a été créé par la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 au sein de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Ce fonds a été créé pour et au service des Fonctions publiques territoriale et Hospitalière, afin de sensibiliser les employeurs publics au développement d'une culture de prévention dans leurs services et d'y initier les démarches de prévention ;

CONSIDERANT que sur présentation d'un dossier, le FNP verse des subventions aux collectivités qui s'engagent dans de telles démarches ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

Article 1^{er} : d'autoriser le Maire à présenter une demande de subvention au Fonds National de Prévention.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer les documents correspondants avec le FNP en vue de recevoir la subvention afférente.

6) Délibération prime contrats d'avenir

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable que les contrats d'avenir bénéficient d'une prime exceptionnelle pour le travail accompli pendant l'année et pour les encourager.

Il est proposé de verser aux deux agents en contrat d'avenir une prime de 400 € brut.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve cette proposition et autorise Mr le Maire à mandater cette somme.

7) Pêche : approbation de l'arrêté et le règlement intérieur sur la réglementation des accès et les abords des étangs communaux ; approbation du bail de location des étangs à la société de pêche fixant le loyer annuel ; suppression de la gratuité communale pour les pêcheurs bouvaincourtois ; régie pêche et gestion du personnel au profit de la société de pêche

a) Approbation du règlement des étangs

Mr HOSPITAL Laurent présente à l'assemblée le règlement intérieur sur la réglementation des accès et des abords des étangs communaux qu'il a rédigés entièrement.

Ce règlement a fait l'objet de modifications du maire, des adjoints et des membres de la société de pêche et de chasse. Il doit faire l'objet d'une présentation et d'une approbation par le conseil municipal.

Vu le projet du règlement intérieur sur la réglementation des accès et les abords des étangs communaux, et au regard des différentes modifications apportées à l'article 12 suite à la réunion avec les chasseurs le 03 décembre 2015, le conseil municipal à l'unanimité approuve les termes du règlement intérieur qui sera joint à la présente délibération

b) Bail location des étangs

Mr le Maire informe l'assemblée que lors de la réunion du 08 septembre 2015 avec la société de Pêche, il avait été évoqué de déléguer la gestion des étangs à la société de pêche en établissant un bail de location.

Il avait proposé un loyer annuel pour 2016 d'un montant de 500 € révisable chaque année.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité de déléguer la gestion des étangs à la société de pêche et autorise le Maire à signer le bail de location avec la société de pêche pour un montant de 500 € pour l'année 2016.

c) Suppression gratuité communale pour les pêcheurs Bouvaincourtois

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il convient de se mettre en conformité avec la Fédération de pêche et qu'il faut donc supprimer la gratuité communale pour les pêcheurs Bouvaincourtois A partir du 1^{er} janvier 2016, la gratuité communale pour les pêcheurs Bouvaincourtois est supprimée.

d) Gestion du personnel au profit de la société de pêche

Mr le Maire informe que Mme Houlé sera reprise et rémunérée par la société de pêche pour la vente des cartes de pêche à partir du 1^{er} janvier 2016. La régie communale de pêche sera supprimée. Il demande au Président de la société de pêche un courrier lui confirmant cet accord.

e) Régie barque

Mr le Maire informe que la régie barque reste à la commune et propose le tarif au 1^{er} janvier 2016 de 25 € au lieu de 41 €. Le conseil municipal approuve ce tarif à l'unanimité.

8) Subventions et participations : société de pêche, coopérative scolaire, CLIS Abbeville, voyage scolaire

a) Société de pêche

Mr le Maire informe l'assemblée que lors des réunions du 13 mai et 08 septembre 2015 avec la société de Pêche, il avait été évoqué la nécessité de rempoissonner les étangs pour relancer l'attractivité de la pêche.

Mr le Maire avait proposé de participer financièrement sous forme de subvention à ce rempoissonnement à hauteur de 500 € pour l'année 2016, charge de la Société de Pêche de s'en occuper.

Après délibération, le conseil municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle

d'un montant de 500 € à la Société de pêche afin qu'elle puisse effectuer un rempoissonnement dans un étang dès le début de l'année 2016.
La subvention sera inscrite au BP 2015 à l'article 6574.

b) Coopérative scolaire : achat des jouets de Noël

Mr le Maire informe l'assemblée que la coopérative scolaire a fait l'achat des jouets de Noël pour les enfants de l'école et qu'il y a lieu de rembourser les frais engagés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de rembourser la somme de 1 081 € à la coopérative scolaire pour l'année 2015. Cette somme sera inscrite au BP 2015 à l'article 6574.

c) Participation CLIS à Abbeville

Mr le Maire donne lecture d'un courrier du Maire d'Abbeville nous transmettant la liste des enfants de notre commune scolarisés à Abbeville en Classes d'Inclusion Scolaire (CLIS).

Vu la loi 59-1557 du 31/12/1959 dite Loi Debré, instituant une obligation de financement des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association,

Considérant que les élèves sont inscrits à Abbeville du fait de l'absence de CLIS dans la commune de résidence, et donc par défaut de capacité d'accueil au sens de l'article 212-8 du code de l'Education,

La ville d'Abbeville demande la participation financière d'un montant de 628.57 € correspondant au forfait communal représentant le coût réel de scolarisation d'un enfant à Abbeville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de régler cette participation, la somme sera inscrite au BP 2015.

d) Voyage scolaire : enfant de moins de 16 ans

Mr le Maire présente au conseil municipal un courrier du Collège de Gamaches d'une liste d'élèves inscrits pour un séjour ski-études.

Mr le Maire précise que cette subvention est allouée une seule fois dans la scolarité. Il y a 5 élèves inscrits mais un seul élève est concerné par la subvention. Les autres élèves ayant obtenu la contribution de la commune en début d'année (cf. : compte rendu de la réunion de conseil du 06/02/2015).

Le conseil municipal accorde la subvention de 55 € pour le voyage scolaire de Mr DUBOST Rémi.

Le conseil municipal accorde également une subvention de 55 € pour le voyage scolaire de Mme DEHORNOY Zoé.

La somme sera inscrite au BP 2015 à l'article 6574.

9) Tarifs : ski nautique, concession cimetière, loyer logement communal

Le conseil municipal fixe les tarifs suivant pour l'année 2016 :

- Ski nautique : 4 575 € (+2.94 % par rapport à 2015)
- Concession 30 ans au cimetière : 179 €
- Concession 50 ans au cimetière : 299 €
- Concession 100 ans : 899 €
- Concession perpétuelle : 1 099 €

Le conseil municipal décide de reverser la totalité de la somme des concessions sur le budget communal et d'arrêter le versement d'un tiers au CCAS.

- Loyer logement communal : 440 € (+4.76 % par rapport à 2015)

10) Présentation par Mme Greboval du projet financier des classes de neige 2016

Mme Gréboval présente à l'assemblée le projet financier de la classe de Neige organisée en 2016 et qui fixe la part communale à la somme de 6 478.50 € qui comprend 22 élèves, un instituteur et 3 accompagnateurs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de verser à la coopérative scolaire une subvention d'un montant de 6 478.50 €. Cette somme sera inscrite au BP 2015 article 6574.

11) Information : 2^{ème} fleur concours du village fleuri, prochaine réunion de conseil municipal le 05/02/2016, mobil-home Rufin

1) Camping :

Mr le Maire informe que dans l'affaire Rufin, un accord est parvenu de l'acquisition par la commune de leur mobil home pour l'euro symbolique et la revente de celui-ci pour 5 500 €.

- 2) Mr le Maire a pu établir un échéancier avec une résidente du camping pour le paiement de sa dette
- 3) Mr le Maire est en contact avec un résident pour obtenir le remboursement de sa dette et en tractation pour éventuellement lui racheter son mobil-home
- 4) Mr le Maire a déposé plainte contre un résident du camping suite à des dégradations dans le village de loisirs
- 5) Mr le Maire informe qu'il a envoyé différents courriers aux résidents du camping pour qu'ils entretiennent leurs parcelles

2) Fleurissement :

- 1) Lors de la cérémonie à Amiens, Mr le Maire informe au conseil municipal avoir reçu un chèque de 245 € par la région
- 2) Lors de la cérémonie à Albert Mr le Maire a reçu 3 bons d'achats de 50 € par le Département
- 3) Mr le Maire informe le conseil municipal avoir reçu une lettre de félicitations du Député Mr Buisine.
- 4) Mr le Maire informe également avoir reçu une lettre de Mr Bardoux demandant une cérémonie. Mr le Maire répond que celle-ci s'est déroulée le 07 novembre 2015.

3) Vente terrain consorts Mainnemarre

Mr le Maire informe le conseil que nous attendons le notaire pour la signature.

4) Recherche d'un artiste peintre

Mr le Maire demande au conseil s'ils connaissent un artiste peintre afin d'établir un devis pour peindre nos 2 transformateurs installés sur la commune. La FDE 80 et EDF prennent en charge l'aspect financier donc cela ne coutera rien à la commune. Mme Dehornoy et Mr Decagny ont proposé deux artistes. Nous prendrons contact avec eux.

5) Repas des aînés

Mr le Maire pose la question sur la procédure à mener sur les invitations au repas des aînés. Il demande si on continue le porte à porte ou si on distribue des invitations dans les boîtes aux lettres. Le conseil municipal décide de maintenir le porte à porte et de mettre dans les boîtes aux lettres en cas d'absence des personnes une invitation qui sera à retourner en mairie.

Mr le Maire informe le conseil que les colis de Noël seront à distribuer à compter du 14

décembre. Mme CAYEUX Violette demande des volontaires pour la distribution. Se sont portées volontaires : Mmes DEHORNOY Lynn, Mme SAINTYVES Amandine. En cas d'absence des personnes lors de la distribution des colis, un avis de passage sera déposé dans les boîtes aux lettres pour venir retirer le colis en mairie.

Mr le Maire informe que la cérémonie des vœux se fera le 23 janvier 2016 à 18h00 à la salle polyvalente.

La prochaine réunion du PLU est fixée le 05 janvier 2016 à 18h00 et non au 15 décembre 2015 comme prévu suite à une invitation par le Préfet.

La prochaine réunion de conseil municipal est programmée le 05 février 2016.

La séance est levée à 22h30